

Compte-rendu de la CAP
Locale n°2 d'affectation au
1er septembre 2017 des
agents B:

**La force de tous
les agents de la DGFIP**

Évreux, le 4 juillet 2017

Après lecture de la liminaire de Solidaires Finances Publiques et de la CGT, le président a répondu qu'effectivement le mouvement B nous est défavorable globalement. Selon lui, il y a un problème, ce sont les surnombres à certains endroits et les « trous » ailleurs. Ceci est dû à la rigidité des règles de gestion mais, le président en convient tout de même, s'il en était autrement, cela irait moins dans le sens de la garantie des agents.

Sur ce mouvement, nous constatons en effet, avant affectation des agents ALD, un déficit de 18 agents. Les ALD sont au nombre de 4.

61 situations étaient soumises à examen, dont 17 en garantie suite à suppression d'emploi ou en priorité suite à restructuration :

- 44 agents ont obtenu satisfaction sur leur premier vœu, dont 17 bénéficiant d'une priorité ou d'une garantie et 9 affectés directement par le mouvement national ;
- 11 agents ont obtenu satisfaction sur leurs vœux secondaires ;
- 2 agents sont affectés d'office faute de poste vacant dans les vœux exprimés ;
- 4 agents sont maintenus, faute de poste vacant dans les vœux exprimés.

Le président nous a communiqué en séance l'affectation des 4 agents ALD :

- 1 a été affecté selon son premier souhait ;
- 2 ont obtenu un de leurs souhaits et ;
- 1 a été affecté sur un poste non souhaité.

La direction locale a respecté la règle de l'ancienneté administrative.

Notons que dans le projet de mouvement un agent n'était pas affecté sur le premier poste vacant dans l'ordre de ses vœux. Nous avons donc fait valoir les droits de l'agent et le président est revenu sur sa décision. Par conséquent, tous les agents se sont vu attribuer le premier poste vacant dans l'ordre de leurs vœux.

Il faut remarquer que, par choix stratégique, le directeur a maintenu un agent sur son service alors même qu'un emploi était supprimé et que des possibilités s'offrait à l'agent dans le respect des garanties et de la mission-structure. Même si cela est dans l'intérêt de l'agent, il y a un impact sur un autre service qui reste avec un emploi vacant...

Nous déplorons qu'une situation de détachement persiste, cependant il faut souligner qu'au 1^{er} janvier 2017, 8 détachements étaient encore effectifs dont 3 liés aux restructurations. Par conséquent, la situation s'améliore nettement.

Les élus Solidaires Finances Publiques ont voté CONTRE le mouvement puisque les règles d'affectation ne correspondent pas à notre revendicatif d'affectation la plus fine possible avec toutes les structures identifiées au TAGERFIP et en raison des postes laissés vacants à l'issue du mouvement.

Nous avons demandé à l'administration de nous communiquer les affectations précises des agents ayant obtenu direction. Le président a répondu que les arbitrages n'étaient pas terminés et que les agents concernés seraient très vite informés des résultats.

Les élus Solidaires Finances Publiques en CAPL n°2.